



MUNICIPALITÉ DE

Lac-Tremblant-Nord

Séance extraordinaire du conseil le

20 mars 2021 à 13h

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Par vidéoconférence et téléphone

MISE EN GARDE :

Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. **Adoption de l'ordre du jour;**
2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;**
3. **Dépôt des projets de règlements :**
 - Règlement numéro 2021-01 relatif au plan d'urbanisme;
 - Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage;
 - Règlement numéro 2021-03 relatif au lotissement;
 - Règlement numéro 2021-04 relatif à la construction;
 - Règlement numéro 2021-05 relatif aux permis et aux certificats;
 - Règlement numéro 2021-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
 - Règlement numéro 2021-07 relatif aux usages conditionnels.
4. **Période d'intervention des membres du conseil;**
5. **Deuxième période de questions;**
6. **Clôture et levée de la séance.**

Par mesure de prudence à cause de la COVID-19, les séances du conseil se dérouleront en vidéoconférence jusqu'à nouvel ordre.